

209D0796
FR0000066540-DD796

11 février 2009

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

VM MATERIAUX

| |
|--|
| DECLARANT : SOFICA personne morale liée à Dominique CAILLAUD, Président du Conseil de Surveillance, Pascal CAILLAUD et Jérôme CAILLAUD, Membres du conseil de Surveillance |
| INSTRUMENT FINANCIER : Actions |
| NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition |
| DATE DE L'OPÉRATION : 14 novembre 2008 |
| DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 6 février 2009 |
| LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris |
| PRIX UNITAIRE : 34,50 € |
| MONTANT DE L'OPÉRATION : 10 902 € |

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier

1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."